

Appel à candidature pour la Commission Des Avis du CNCDP

Le 18 janvier 2025, après un travail collectif approfondi au sein de CERÉDéPsy (Construire Ensemble la Réglementation de la Déontologie des Psychologues), a été créé

le Comité National Consultatif de Déontologie des Psychologues (CNCDP).

Cette instance indépendante est portée actuellement par 17 organisations de psychologues dont l'AFPE et a pour objet de développer la réflexion sur la déontologie des psychologues, faire connaître et reconnaître le code de déontologie et promouvoir son usage. Le CNCDP est une structure alternative et indépendante, portée par la profession, contre la mise en place d'un ordre professionnel pour les psychologues.

Tandis que le CERÉDéPsy poursuit son travail de réflexion sur la réglementation du Code autre que dans le cadre d'un ordre professionnel, le CNCDP, quant à lui, vise à rassembler autour du Code commun toutes les organisations qui s'engagent sur ses principes et veulent faire vivre la déontologie des psychologues.

Le CNCDP s'est donné pour missions :

- D'impulser la réflexion sur la déontologie des psychologues ;
- D'actualiser le code de déontologie ;
- De contribuer au développement de la formation sur la déontologie des psychologues.

Il s'appuie pour réaliser ses missions sur sa CDA (Commission Des Avis) qui « fait parler le Code » en réponse aux demandes qui lui sont adressées et aux situations qui lui sont soumises.

Pour constituer la CDA, chaque organisation engagée dans le CNCDP lance un appel à candidature parmi ses adhérent.e.s.

La CDA, c'est :

- Un mandat bénévole de 2 ans renouvelable 1 fois (avec un tuilage de membres expérimentés pour assurer une formation et une continuité).
- 8 réunions en présentiel par an (d'une durée d'1 jour et demie environ), dont les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par l'organisation dont est issu.e le ou la psychologue.
- Un espace de réflexion dynamique, réunissant 8 à 15 membres aux expertises variées et exerçant dans différents champs professionnels.

La CDA se donne ainsi les moyens de développer une expertise collégiale et unique sur la déontologie des psychologues et il est essentiel que chacune des organisations y contribue.

Vous êtes intéressé.e pour être candidat.e à la commission des avis ?

→ Adressez votre courrier de candidature à contact@afpen.fr comportant :

- un curriculum vitae professionnel détaillé
- une lettre de motivation précisant votre expérience à partir de votre pratique et/ou de vos activités de formation sur la déontologie.

Conformément aux statuts du CNCDP, votre candidature sera examinée par le Conseil d'Administration et une réponse vous sera ensuite envoyée.

Pour l'AFPEN

Laurent Chazelas, président, membre du CNCDP.